

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à Mme LEMBEZAT), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. COSTEDOAT

23 – 149 - VENTE PARCELLE CADASTRÉE SECTION BB N°48 AU PROFIT DE MONSIEUR NICOLAS LABORDE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

La Ville d'Orthez est propriétaire d'un terrain agricole situé au lieu dit Quartier de Lasserre, cadastré section BB n°48. Cette parcelle est mise à disposition de Monsieur Nicolas LABORDE par convention d'occupation de terres communales depuis 2002.

Dans le cadre de la réalisation du contournement, afin de permettre la cession d'une de ses parcelles au Conseil Départemental, Monsieur Laborde a sollicité la commune pour acquérir en échange la parcelle communale BB n°48 qu'il exploite actuellement.

L'ensemble proposé à la vente est un terrain cultivé, situé en zone Agricole du Plan Local d'Urbanisme sur la parcelle cadastrée section BB n° 48 d'une contenance cadastrale de 31 489 mètres carrés, tel que présenté sur le plan ci-annexé.

Par courriel en date du 14 septembre 2023, Monsieur LABORDE a donné son accord pour un prix d'acquisition de 1 € par mètre carré, soit un total de 31 489 €.

Le service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques, dans son avis en date du 27 novembre 2023, en a estimé la valeur vénale du bien à 31 500 €, assorti d'une marge d'appréciation de 10%.

Vu l'avis du service de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 27 novembre 2023,

Considérant la demande d'achat de la parcelle cadastrée BB n° 48 de Monsieur Nicolas LABORDE et son accord en date du 14 septembre 2023 sur le prix de vente du bien considéré de 31 489 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **d'autoriser Monsieur le Maire à vendre à Monsieur Nicolas LABORDE, l'ensemble susvisé dans la présente délibération d'une superficie cadastrale de 31 489 mètres carrés pour un montant de 31 489 € (hors frais de notaire) ;**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;**
- **de préciser que tous les frais relatifs à l'opération de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 19 décembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

